



« LA REGION BOURGOGNE ET LES FONDS EUROPEENS »

COMMUNICATION

présentée par

Jean PERRIN et Pierre-Yves du FOU

COMMISSION N°6

« Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale, relations européennes et internationales »

SEANCE PLENIERE DU 20 JUIN 2013

SOMMAIRE

NOTE DE CADRAGE	3
REMERCIEMENTS AUX PERSONNES AUDITIONNEES.....	5
COMMISSION N°6.....	6
LISTE DES ABREVIATIONS.....	7
INTRODUCTION.....	8
1. MECANISMES ET CADRE FINANCIER	9
1.1. LE CADRE FINANCIER DE L'UNION EUROPEENNE POUR LA PERIODE 2007-2013	9
1.2. LA POLITIQUE REGIONALE DE L'UE	10
1.2.1. Les trois grands objectifs	10
1.2.2. Les fonds	11
1.2.3. Les montants de la politique régionale de l'UE en France.....	11
1.3. LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE DEVELOPPEMENT RURAL	12
1.4. LES PROGRAMMES SECTORIELS	13
1.5. LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE REGIONALE DE L'UE EN FRANCE.....	13
1.5.1. Schéma d'organisation des fonds européens en France	13
1.5.2. Les enveloppes par Région en France	14
1.5.3. L'organisation de terrain en Bourgogne	15
1.5.4. La gouvernance des Fonds Structurels	16
1.5.5. Les programmes d'action.....	16
2. AVANCEMENT DES PROGRAMMES EN FRANCE ET EN BOURGOGNE	18
2.1. UNE PROGRAMMATION EFFICACE EN BOURGOGNE	18
2.2. LES FINANCEMENTS FEDER PAR THEMATIQUES	18
3. ANALYSE QUALITATIVE	20
3.1. LES BENEFICIAIRES DE PROGRAMMES SECTORIELS	20
3.2. LES BENEFICIAIRES DU FEDER	21
3.2.1. La répartition géographique des bénéficiaires en Bourgogne.....	21
3.2.2. Le dimensionnement des projets et des aides FEDER	22
3.3. LES BENEFICIAIRES DU FSE	23
3.3.1. Les aides FSE en Bourgogne par rapport à des régions proches.....	23
3.3.2. La problématique spécifique de la subvention globale.....	24
4. EVOLUTIONS POUR LA PROGRAMMATION 2014-2020, SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	26
4.1. LES EVOLUTIONS AU NIVEAU DES PROGRAMMES EUROPEENS	26
4.2. LES EVOLUTIONS ORGANISATIONNELLES	26
4.3. LES RECOMMANDATIONS DU CESER	27
5. CONCLUSION	29

NOTE DE CADRAGE

Communication

« *LA REGION ET LES FONDS EUROPEENS* »

Rapporteurs : Jean PERRIN, Pierre-Yves du FOU

1 – Contexte de la réflexion :

L'année 2013 constitue la dernière année de la programmation en cours des Fonds européens (2007-2013). L'Europe, les Etats et les Régions ont engagé depuis 2010 des processus de préparation pour la prochaine programmation qui va couvrir la période 2014-2020. Dans ce cadre, la Région Bourgogne a notamment réalisé, à la demande de la DATAR, un Diagnostic Stratégique Territorial à l'automne 2012. Ce diagnostic va être prolongé en 2013 par une réflexion sur les enjeux et priorités pour la Bourgogne, et par la formulation des programmes proprement dits dans le cadre des 11 objectifs thématiques et priorités d'investissement formulés par la Commission européenne :

1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
2. Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité
3. Améliorer la compétitivité des PME
4. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans l'ensemble des secteurs
5. Favoriser l'adaptation aux changements climatiques, la prévention et la gestion des risques
6. Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources
7. Encourager le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles
8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité professionnelle
9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté
10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie
11. Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique

2013 est donc une année charnière entre deux périodes de programmation des fonds européens, et une année qui s'annonce particulièrement difficile pour la négociation du budget de l'Europe entre les Etats membres tous touchés -peu ou prou- par des difficultés d'équilibre de leurs budgets nationaux et de gestion de leurs dettes.

Pour les collectivités territoriales françaises, 2013 sera également une année charnière puisqu'elles vont connaître la mise en place d'une nouvelle phase de la décentralisation. Si les contours précis de cet « acte 3 » de la décentralisation française restent encore à définir, un renforcement des compétences des Régions a d'ores et déjà été annoncé. Il va notamment induire un transfert de la gestion des fonds européens aux conseils régionaux.

Le rôle et la responsabilité des Régions dans l'activité économique, la recherche, la compétitivité, le développement durable, la formation, etc. vont donc se trouver accrus, et les fonds européens vont constituer l'un des outils importants à leur disposition.

Le Diagnostic Stratégique Territorial a relevé pour la Bourgogne un risque voire une tendance au décrochage. Réussir la programmation 2014-2020 apparaît donc comme un enjeu capital pour la Région Bourgogne.

2 - Champ de la réflexion :

Le travail sera principalement centré sur le FSE et le FEDER, et n'inclura pas le premier pilier de la Politique Agricole Commune. Il fera l'inventaire des intervenants et des procédures ainsi que des aides apportées, il cherchera à offrir une vision en perspective de la région Bourgogne en utilisant des comparaisons françaises et européennes.

3 - Objectif de la réflexion : *disposer d'une vision claire des réalisations sur la période 2007-2013 et déceler des pistes d'amélioration pour la période 2014-2020.*

La communication s'attachera à inscrire cette réflexion dans le cadre des travaux d'élaboration des programmes européens menés par le Conseil régional de Bourgogne et dans l'axe des grands enjeux et priorités repérés en début d'année 2013 par l'ensemble des commissions du CESER. Elle s'efforcera de :

- rappeler de manière synthétique les dispositifs de la politique européenne en Bourgogne sur la période 2007-2013, leur organisation et les évolutions à attendre pour 2014-2020,
- analyser l'organisation qui a été mise en place par le Conseil régional de Bourgogne pour la gestion des fonds européens sur cette période 2007-2013 et les réalisations obtenues (nombre de projets, financements alloués...),
- positionner la Bourgogne dans le concert des régions françaises et européennes en matière d'organisation et de réalisations,
- identifier les éventuelles difficultés et formuler des pistes de réflexion et recommandations pour optimiser l'utilisation et la valorisation des futurs Fonds Européens dans le cadre de la gestion directe de ces fonds par le Conseil régional dans la programmation 2014-2020.

4 - Modalités de travail :

Pour conduire cette étude, la Commission :

- prendra connaissance des travaux déjà menés en la matière, s'appuiera sur une compilation d'études et de documents chiffrés,
- organisera des réunions d'échanges avec les acteurs concernés,
- mobilisera le bureau Bourgogne Franche-Comté Europe (BFCE) pour la production de données et statistiques,
- élaborera des propositions et des recommandations à l'intention des décideurs bourguignons.

Sur le plan méthodologique, cette réflexion sera menée sur la base de recherches statistiques et bibliographiques, ainsi que sur les **auditions suivantes** (liste non exhaustive) :

- Conseil régional de Bourgogne ;
- SGAR, Département Europe ;
- BFCE ;
- Bénéficiaires de fonds européens et/ou un organisme intermédiaire.

5 - Echéance : juin 2013

REMERCIEMENTS AUX PERSONNES AUDITIONNEES

Anne BAVEREY, chef du service Fonds social européen à la DIRECCTE Bourgogne

Nadine BERTHAUT, responsable Etudes & Projets à l'AGEFOS-PME sur les expériences de l'AGEFOS-PME

Christophe GOULT, directeur de Bourgogne-Franche-Comté Europe

Christine GIBRAT, chef du département Europe à la Préfecture de région Bourgogne

Catherine LAMY, du Pôle Déplacements Service Transports Fourrière du Grand Dijon

Anne-Marie OLEKSY, directrice du service Europe, international et coopération décentralisée du Conseil régional de Bourgogne

Olivier RITZ, directeur général adjoint du Pôle réseaux, territoires et coopérations du Conseil régional de Bourgogne

COMMISSION N°6

« Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale, relations européennes et internationales »

Président : Jean PERRIN, représentant de l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI)

Vice-présidente : Maddy GUY, représentante de l'Union sociale pour l'habitat de Bourgogne (USHB)

Secrétaire : Christine DRUART, représentante de la Chambre de commerce et d'industrie de la Région Bourgogne (CCIR)

Membres :

Gérard ALCAZAR, représentant du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

François BERTHELON, représentant du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Alain CHANDIOUX, représentant de la Chambre de commerce et d'industrie de la Région Bourgogne (CCIR)

Jean-Pierre CONDAMINE, représentant de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Pierre-Yves du FOU, représentant de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)

Bernard LAMBERT, représentant de l'Union régionale interprofessionnelle CFDT de Bourgogne

Michel MAILLET, représentant du Comité régional CGT

Michel MORINEAU, représentant du Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)

Louis NUGUE, représentant de l'Union professionnelle artisanale (UPA)

Clet VIOLEAU, représentant de l'Union régionale des syndicats CFE-CGC

Cabinet

Jean-François BURNICHON, chargé d'études

Marie-Claude LEONARD-HAURY, assistante

LISTE DES ABREVIATIONS

AG : Autorité de gestion

BFCE : Association Bourgogne Franche-Comté Europe

CICC : Commission interministérielle de coordination des contrôles

CRPU : Comité régional de programmation unique

CRSN : Cadre de référence stratégique national

DDT : Direction départementale des territoires

DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

FEDER : Fonds européen de développement régional

FSE : Fonds social européen

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FEP : Fonds européens pour la pêche

LDI : Lignes directrices intégrées

NUTS 3 : Nomenclature des unités territoriales statistiques Niveau 3

OI : Organisme intermédiaire

OPCA : Organisme paritaire collecteur agréé

OSC : Orientations stratégiques communautaires

PAC : Politique agricole commune

PDRH : Programme de développement rural hexagonal

PIB : Produit intérieur brut

PLIE : Plan local pour l'insertion et l'emploi

PO : Programme opérationnel

PSN : Plan stratégique national

SG : Subvention globale

SGAR : Secrétaire général aux affaires régionales

INTRODUCTION

2013 est une année charnière pour les programmes européens à plusieurs titres. Dernière année d'un programme 2007-2013 marqué par la crise économique qui perdure en Europe, année de préparation pour la prochaine génération de programmes qui risquent de voir leurs moyens réduits par des Etats membres aux prises avec des difficultés financières et budgétaires inédites, 2013 est aussi, pour la France, l'année de préparation d'une nouvelle réforme de la décentralisation qui va, notamment, confier l'autorité de gestion d'une grande partie des fonds européens aux conseils régionaux.

Afin de centrer sa réflexion sur les principaux domaines de compétences des Régions, il a été choisi de traiter essentiellement le FEDER et le FSE ainsi que les Programmes sectoriels. Le FEADER et les programmes interrégionaux ne sont donc pas traités dans cette communication.

Les travaux d'élaboration de la stratégie de la Bourgogne pour 2014-2020 sont menés cette année dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat, le Conseil régional de Bourgogne et l'ensemble des partenaires du territoire. Le CESER participe à ces réflexions et a souhaité, en parallèle, faire le point sur les programmes en cours et leurs modalités de fonctionnement concrètes, sur leurs niveaux de consommation et la nature des projets financés afin d'identifier les éventuelles difficultés et formuler des pistes de réflexion susceptibles d'optimiser l'utilisation des futurs Programmes Européens.

La dimension, les principes et les grands mécanismes des fonds européens sont donc tout d'abord rappelés ; l'avancement de ces programmes et une analyse des bénéficiaires sont ensuite présentés ; enfin quelques recommandations issues des réflexions et du recueil de témoignages sont proposées.

1. MECANISMES ET CADRE FINANCIER

1.1. LE CADRE FINANCIER DE L'UNION EUROPEENNE POUR LA PERIODE 2007-2013

Les ressources de l'Union proviennent principalement des contributions des 27 États membres. La France est le deuxième contributeur au budget européen, elle est **contributeur net** au budget de l'Union : elle participe à son budget davantage (+ 5 milliards d'euros) qu'elle ne perçoit de fonds européens.

Evolution de la contribution française :

En milliards d'euros	2008	2009	2010	2011	2012
	18,6	18,3	17,6	18,2	19,1

La part de la contribution s'établit, selon les années, entre 16 et 17 % de l'ensemble des contributions des Etats membres.

La France reçoit également des fonds de la part de l'Union européenne. En 2010, la France a été le premier bénéficiaire des politiques européennes. Elle a ainsi reçu 13,1 milliards d'euros, dont :

- 9,9 milliards d'euros au titre des aides agricoles ;
- 1,5 milliard d'euros au titre des fonds structurels (Fonds européen de développement régional (FEDER) et Fonds social européen (FSE)) ;
- 1,3 milliard d'euros au titre des politiques de recherche, de compétitivité et de transport.

Cependant, en 2009, la France n'était que le 19^{ème} bénéficiaire de dépenses de l'UE (dépenses administratives incluses) si l'on prend en compte les retours par habitant (211 €/habitant), loin derrière le Luxembourg (2 920 €/habitant). De même, la France n'est que le 5^{ème} bénéficiaire de la politique agricole commune (PAC) par habitant (151 €/habitant), loin derrière la Grèce (255 €/habitant).

Le cadre financier de l'UE pour la période 2007-2013 :

Millions d'euros

Crédits d'engagement	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total 2007-2013	%
1. Croissance durable	50 865	53 262	55 879	56 435	55 400	56 866	58 256	386 963	44,8%
1a. Compétitivité pour la croissance et l'emploi	8 404	9 595	12 018	12 580	11 306	12 122	12 914	78 939	
1b. Cohésion pour la croissance et l'emploi	42 461	43 667	43 861	43 855	44 094	44 744	45 342	308 024	
2. Conservation et gestion des ressources naturelles	51 962	54 685	51 023	53 238	52 528	51 901	51 284	366 621	42,4%
dont: Agriculture - dépenses de marché et paiements directs	43 120	42 697	42 279	41 864	41 453	41 047	40 645	293 105	
3. Citoyenneté, liberté, sécurité et justice	1 199	1 258	1 375	1 503	1 645	1 797	1 988	10 765	1,2%
3a. Liberté, sécurité et justice	600	690	785	910	1 050	1 200	1 390	6 625	
3b. Citoyenneté	599	568	590	593	595	597	598	4 140	
4. L'UE en tant que partenaire mondial	6 199	6 469	6 739	7 009	7 339	7 679	8 029	49 463	5,7%
5. Administration 1	6 633	6 818	6 816	6 999	7 255	7 400	7 610	49 531	5,7%
6. Compensations	419	191	190					800	0,1%
Total crédits d'engagement en % du RNB	117 277	122 683	122 022	125 184	124 167	125 643	127 167	864 143	
	1,02%	1,08%	1,16%	1,18%	1,15%	1,13%	1,15%	1,12%	
Total des crédits de paiement en % du RNB	115 142	119 805	109 091	119 245	116 884	120 575	119 784	820 526	
	1,06%	1,06%	0,95%	1,01%	0,97%	0,98%	0,95%	1,00%	
Marge disponible	0,18%	0,18%	0,29%	0,23%	0,27%	0,26%	0,29%	0,24%	
Plafond des ressources propres en pourcentage du RNB	1,24%	1,24%	1,24%	1,24%	1,24%	1,24%	1,24%	1,24%	

1.2. LA POLITIQUE REGIONALE DE L'UE

La politique régionale est le premier budget de l'Union Européenne. Elle s'axe autour de 3 grands objectifs et 3 fonds.

1.2.1. Les trois grands objectifs

Un objectif de Convergence : Il s'agit de réduire les disparités régionales en Europe en aidant les régions dont le produit intérieur brut (PIB) par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne de l'Union Européenne, à rattraper les autres.

- Nombre de régions concernées : 99
- Nombre d'Européens concernés : 170 millions
- Montant total : 283,3 milliards d'euros (81,5 % du budget total)
- Environ 1 670 €/habitant
- Type de projets financés : amélioration des infrastructures de base, aide aux entreprises, traitement des déchets et des eaux usées, connexion à l'internet haut débit, formation, création d'emplois, etc.

Un objectif de Compétitivité régionale et emploi : Il s'agit de créer des emplois en favorisant la compétitivité et en renforçant l'attrait des régions concernées pour les entreprises et les investisseurs. Cet objectif couvre toutes les régions d'Europe qui ne sont pas concernées par l'objectif « convergence ». En d'autres termes, il s'agit : d'aider les régions les plus riches à se développer davantage encore afin de provoquer une réaction en chaîne dans l'ensemble de l'Union européenne ; d'encourager un développement plus équilibré dans ces régions en éliminant les poches de pauvreté qui y existent encore.

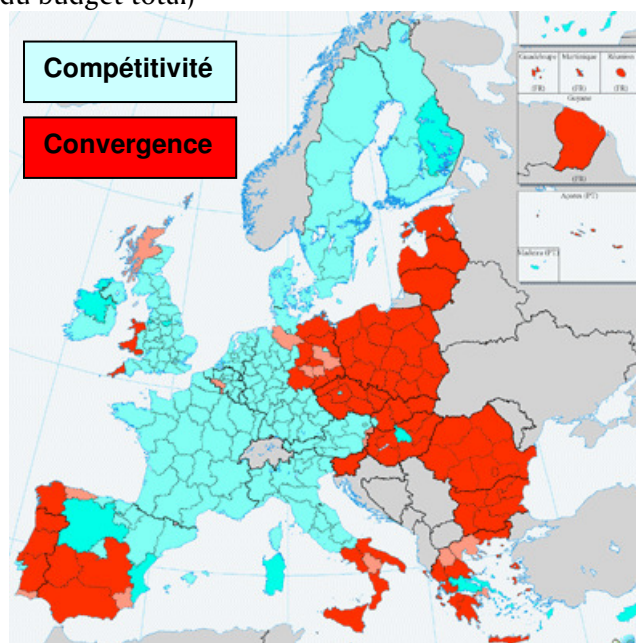
- Nombre de régions concernées : 172
- Nombre d'Européens concernés : 330 millions
- Montant total : 55 milliards d'euros (16 % du budget total)
- Environ 167 €/habitant
- Type de projets financés : développement des transports propres, aide aux centres de recherche, aux universités, aux petites entreprises et aux nouvelles entreprises, formation, création d'emplois, etc.

Un objectif de Coopération territoriale européenne : Il s'agit d'encourager la coopération transfrontalière entre pays ou régions. Les outils de la coopération territoriale concernant la Bourgogne ont été étudiés dans le rapport et l'avis « Les coopérations interrégionales de la Bourgogne dans le cadre d'une vision européenne et internationale » (novembre 2012).

- Nombre de régions concernées : toutes (271)
- Nombre d'Européens concernés : 500 millions
- Montant total : 8,7 milliards d'euros (2,5 % du budget total)
- Environ 17 €/habitant

**Objectifs, fonds et instruments structurels
2007-2013**

Objectifs	Fonds et instruments structurels		
Convergence	FEDER	FSE	Fonds de cohésion
Compétitivité régionale et emploi	FEDER	FSE	
Coopération territoriale européenne	FEDER		
	201 Mrd€	76 Mrd€	70 Mrd€



1.2.2. Les fonds

Trois fonds financent les objectifs de la politique régionale de l'UE :

FEDER (Fonds européen de développement régional)

Axé sur le développement régional, le changement économique, l'amélioration de la compétitivité et la coopération territoriale, il participe tant à l'objectif « Convergence » qu'à l'objectif « Compétitivité régionale et emploi » :

- Convergence : renforcer les infrastructures, améliorer la compétitivité de l'économie, la recherche, l'innovation et le développement régional durable.
- Compétitivité régionale et emploi : priorité à l'innovation et à l'économie de la connaissance, à l'environnement et à la prévention des risques, et accès aux transports et aux télécommunications en dehors des centres urbains.
- Coopération territoriale européenne.

Le FSE (Fonds social européen)

Soutenant indifféremment les objectifs « Convergence » et « Compétitivité régionale et emploi », le FSE a pour but de faciliter la nécessaire adaptation aux mutations économiques et sociales, au premier rang desquelles la mondialisation. Le FSE vise quatre objectifs principaux :

- Adapter les travailleurs et les entreprises.
- Améliorer l'accès à l'emploi.
- Lutter contre les discriminations, notamment en facilitant l'accès au marché de l'emploi des personnes défavorisées (handicapés, seniors,...).
- Promouvoir des réformes en matière d'emploi et d'inclusion.

Le Fonds de cohésion

Ce fonds se concentre sur les infrastructures de transport et environnementales, sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Il ne concerne que les Etats membres qui affichent un revenu national brut inférieur à 90 % de la moyenne de l'Union européenne. La France n'est donc pas concernée par ce fonds.

1.2.3. Les montants de la politique régionale de l'UE en France

Avec environ 13,5 milliards d'euros de Fonds structurels sur 6 ans, la France bénéficie du 10^{ème} montant le plus important en valeur absolue, elle se classe au 19^{ème} rang en termes de dotation par habitant.

Le montant par habitant de la France (211 €) reste éloigné de celui atteint par l'Allemagne (310 €) ou l'Italie (473 €) dont les régions classées en zone de « convergence » représentent 19 et 28 % de leur population nationale respective, tandis que les régions françaises en « convergence » ne rassemblent qu'environ 3 % de la population française.

Les financements sont établis par l'UE selon les critères suivants pour les régions relevant de l'objectif 2 « Compétitivité régionale et emploi » :

- population (pondération de 0,5) ;
- nombre de personnes sans emploi dans les régions de niveau NUTS 3¹ dont le taux de chômage est supérieur à la moyenne du groupe (pondération de 0,2) ;

¹ NUTS 3 : de 150 000 à 800 000 habitants : 1 291 subdivisions, les "arrondissements" en Belgique ; les "Amtskommuner" au Danemark ; les "Kreise/kreisfreie Städte" en Allemagne ; les "nomoi" en Grèce ; les "provincias" en Espagne ; les "départements" en France ; les "regional authority regions" en Irlande ; les "provincia" en Italie ; les "län" en Suède ; les "maakunnat/landskapen" en Finlande.

- nombre d'emplois nécessaires pour atteindre un taux d'emploi de 70 % (pondération de 0,15) ;
- nombre de travailleurs ayant un niveau d'éducation peu élevé (pondération de 0,10) ;
- faible densité de population (pondération de 0,05) ;
- les montants obtenus par application des critères précédents sont ensuite ajustés en fonction de la prospérité régionale relative (plus ou moins 5 % selon que la région considérée a un PIB/habitant inférieur ou supérieur à la moyenne du PIB/habitant du groupe).

Les montants disponibles par Etat membre sur l'ensemble de la période 2007-2013 :

R1	Etats Membres	Montants	%	€/hab	R2
1	Pologne	67 185 549 244	19,4%	1 762 €	11
2	Espagne	34 657 733 981	10,0%	779 €	15
3	Italie	27 957 849 976	8,1%	473 €	16
4	République Tchèque	26 526 375 721	7,7%	2 579 €	1
5	Allemagne	25 488 616 290	7,4%	310 €	17
6	Hongrie	24 921 148 600	7,2%	2 476 €	3
7	Portugal	21 411 560 512	6,2%	2 020 €	7
8	Grèce	20 210 261 445	5,8%	1 809 €	10
9	Roumanie	19 213 036 712	5,5%	891 €	12
10	France	13 449 221 051	3,9%	211 €	19
11	Slovaquie	11 498 331 484	3,3%	2 132 €	4
12	Royaume Uni	9 890 937 463	2,9%	163 €	23
13	Lituanie	6 775 492 823	2,0%	2 002 €	8
14	Bulgarie	6 673 628 244	1,9%	869 €	13
15	Lettonie	4 530 447 634	1,3%	1 986 €	9
16	Slovénie	4 101 048 636	1,2%	2 040 €	6
17	Estonie	3 403 459 881	1,0%	2 535 €	2
18	Belgique	2 063 500 766	0,6%	195 €	20
19	Pays-Bas	1 660 002 737	0,5%	101 €	26
20	Suède	1 626 091 888	0,5%	178 €	21
21	Finlande	1 595 966 044	0,5%	302 €	18
22	Autriche	1 204 478 581	0,3%	145 €	24
23	Malte	840 123 051	0,2%	2 060 €	5
24	Irlande	750 724 742	0,2%	174 €	22
25	Chypre	612 434 992	0,2%	787 €	14
26	Danemark	509 577 239	0,1%	94 €	27
27	Luxembourg	50 487 332	0,0%	106 €	25
	Coopération Territoriale Européenne	7 901 894 227	2,3%		
	TOTAL	346 709 981 296	100%	700	

1.3. LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE DEVELOPPEMENT RURAL

Cette politique n'est pas directement abordée dans cette communication. Seules ses grandes lignes sont présentées ci-après.

Le premier pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) consiste en soutiens directs aux agriculteurs et organisations de marché. Pour la période 2007-2013, le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) était doté d'une enveloppe de 330 milliards d'euros.

En 2010, la France est le premier bénéficiaire de la PAC, en recevant 19,2 % de l'ensemble des crédits, devant l'Espagne (13,6 %), l'Allemagne (12,7 %), l'Italie (10,4 %) et le Royaume-Uni (7,3 %)

Le second pilier de la PAC est le développement rural. La politique de développement rural de l'Union européenne a pour objectif d'accompagner les mutations de l'espace rural, qui représente aujourd'hui 90 % du territoire de l'Union européenne, pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du 21^{ème} siècle.

Sur la période 2007-2013, près de 96 milliards d'euros du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) sont ainsi répartis entre 27 pays de l'UE pour soutenir le développement rural, la France bénéficiant d'une enveloppe de 7,6 milliards d'euros.

- Axe 1 : Améliorer la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers
- Axe 2 : Améliorer l'environnement et l'espace rural
- Axe 3 : Améliorer la qualité de vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale
- Axe 4 : Leader : une méthode de mise en œuvre

1.4. LES PROGRAMMES SECTORIELS

Outre les fonds structurels, la Commission dispose d'outils d'aide à la mise en œuvre des projets ou des activités en rapport avec les politiques de l'Union Européenne. Ces subventions peuvent être accordées dans les domaines de la recherche, l'éducation, la santé, la protection des consommateurs, la protection de l'environnement, l'aide humanitaire, etc. Certains programmes sont ouverts à des entités externes à l'Union Européenne (associations, entreprises...).

Les subventions ne sont pas accordées au cas par cas, elles sont planifiées dans le temps. Avant le 31 mars de chaque année, les services et directions générales de la Commission gérant des programmes de subventions publient sur leur site Internet leur programme de travail annuel. Celui-ci fixe les grandes lignes des subventions qu'il est prévu d'accorder sur l'année (domaine d'intervention, objectifs, calendrier, budget disponible, conditions d'octroi, etc.). Les services de la Commission lancent ensuite des **appels à propositions**, publiés sur leur site.

Les principaux programmes sectoriels :

- **7^{ème} Programme-Cadre pour la Recherche et le Développement (PCRD)** : pour la période 2007-2013, le programme est doté d'un budget total de plus de **50 milliards d'euros**. La plus grande partie est allouée aux projets de recherche en coopération (32 milliards d'euros). La recherche fondamentale est dotée de 7,5 milliards d'euros. La participation au 7^{ème} PC est ouverte à un large éventail d'organisations et de personnes : universités, centres de recherche, multinationales, PME, administrations publiques, organismes de financement et même à des particuliers ;
- **Programme-Cadre pour la Compétitivité et Innovation (CIP)** : articulé autour de trois programmes spécifiques (Esprit d'entreprise et innovation / Programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et de communication / Programme Énergie intelligente pour l'Europe), le CIP est doté de **3,6 milliards €** pour la période 2007-2013 et accessible à un large éventail d'organisations et d'indépendants ;
- **Programme Education et formation tout au long de la vie** : *Erasmus Mundus* qui cherche à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur au moyen de bourses et de la coopération universitaire dans le monde entier ; la *Coopération bilatérale avec les pays industrialisés* pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle ; *Tempus* qui encourage la coopération entre l'UE et les régions voisines ; *Edulink* qui prône le renforcement des capacités et l'intégration régionale dans le domaine de l'enseignement supérieur dans les États et régions ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) ; Alfa pour le soutien à la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur de l'UE et d'Amérique latine : **7,0 milliards €**
- **Fonds européen de Développement** qui finance des projets d'aide humanitaire dans les pays hors de l'Europe : **22,7 milliards €**

1.5. LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE REGIONALE DE L'UE EN FRANCE

1.5.1. Schéma d'organisation des fonds européens en France

Chaque Etat membre doit désigner différentes autorités qui vont assumer les rôles de pilotage, de paiement et de contrôle.

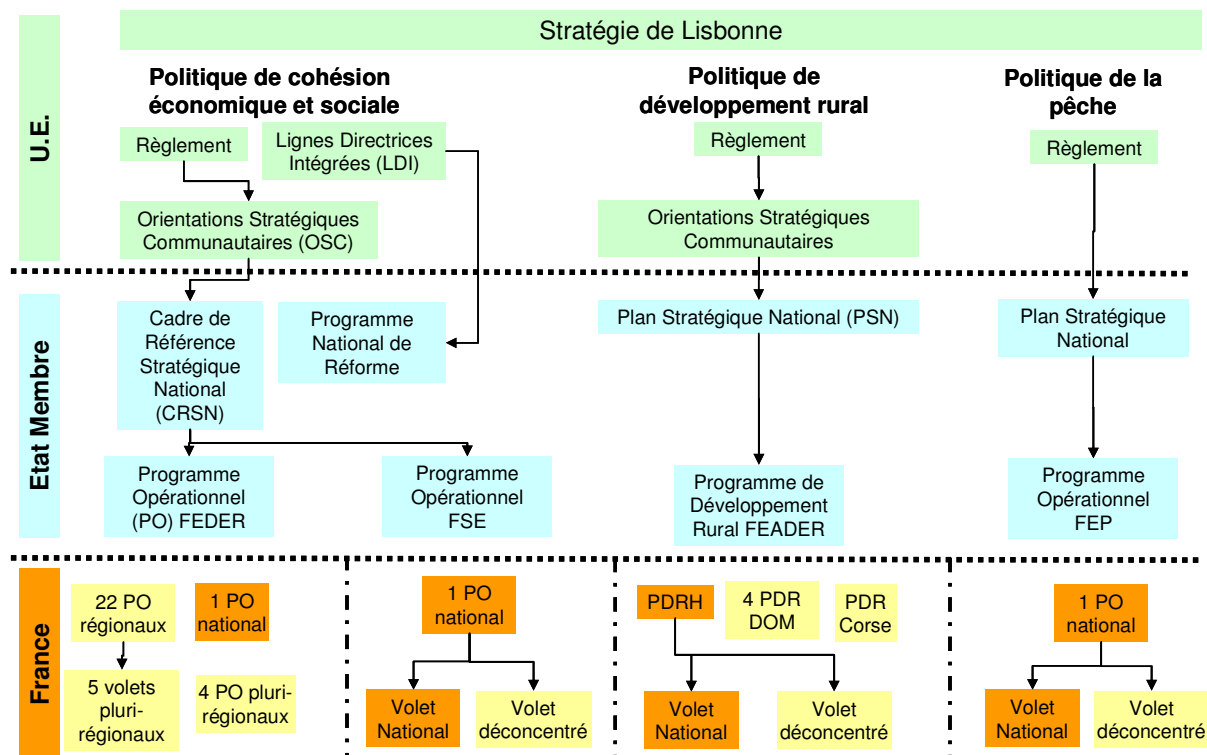
Autorité de gestion : elle est chargée de la mise en œuvre du programme opérationnel (PO). Elle sélectionne les projets et attribue les financements ; elle peut déléguer une partie de ses tâches par une

« subvention globale » à un organisme intermédiaire (OI). Elle transmet chaque année à la Commission un rapport annuel d'exécution. En France, l'autorité de gestion est le Préfet de région, relayé par son SGAR qui est secondé par des services instructeurs. Les conseils régionaux sont associés à la mise en œuvre avec des subventions globales et la coprésidence des comités de suivi des PO.

Autorité de certification : elle établit et transmet à la Commission les états certifiés des dépenses et les demandes de paiement. Elle doit certifier l'exactitude et la conformité des dépenses aux règles nationales et communautaires. Elle tient la comptabilité et assure le recouvrement des crédits communautaires, en cas d'irrégularité. En France, ces tâches sont assurées par les Trésoriers payeurs généraux.

Autorité d'audit : organe fonctionnellement indépendant qui réalise des audits sur la base d'échantillons, et qui rédige un rapport annuel de contrôle. Il signale les lacunes constatées dans le système et les irrégularités détectées dans les dépenses. En France, il s'agit de la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC).

La gestion des fonds structurels obéit à la **règle du dégage­ment d'office**, qui spécifie que tous les crédits engagés au titre de l'année (n) qui n'ont pas été consommés à la fin de l'année (n+2) sont restitués au budget communautaire. Cette règle de bonne gestion financière contraint les porteurs de projets à justifier les crédits demandés au titre des fonds structurels, puisque ces derniers ne procèdent au remboursement des sommes engagées que sur présentation des factures.



1.5.2. Les enveloppes par Région en France

La Bourgogne bénéficie du 16^{ème} montant régional le plus important en valeur absolue. En termes de dotation par habitant, la moyenne française (FEDER + FSE) s'établit à 160 €/habitant. Avec environ 175 €/habitant, la Bourgogne se « classe » ici au 13^{ème} rang et l'on peut noter que les différences sont très nettes entre l'Île-de-France, dont la dotation par habitant n'atteint pas 60 €, et la Corse dont la dotation dépasse 550 €/habitant.

2007-2013	FEDER en K€	FSE en K€	FEDER + FSE en K€	Rang	FEDER + FSE par habitant en €	Rang
Alsace	75 925	127 614	203 539	20	110	21
Aquitaine	392 371	188 628	580 999	5	179	12
Auvergne	206 790	95 939	302 729	15	224	4
Basse Normandie	181 354	99 944	281 298	17	191	10
Bourgogne	185 581	102 389	287 970	16	175	13
Bretagne	301 694	184 023	485 717	8	151	16
Centre	196 185	132 258	328 443	13	129	18
Champagne-Ardenne	185 581	83 112	268 693	18	201	7
Corse	150 465	20 838	171 303	22	550	1
Franche-Comté	146 790	82 255	229 045	19	195	8
Haute Normandie	219 311	151 766	371 077	11	202	6
Ile-de-France	151 467	527 045	678 512	3	57	22
Languedoc-Roussillon	270 420	155 249	425 669	10	161	15
Limousin	127 259	51 013	178 272	21	240	3
Lorraine	329 406	127 009	456 415	9	194	9
Midi-Pyrénées	430 024	191 004	621 028	4	215	5
Nord-Pas-de-Calais	700 953	377 630	1 078 583	1	267	2
Pays-de-la-Loire	302 235	199 460	501 695	7	140	17
Picardie	201 494	123 276	324 770	14	169	14
Poitou-Charentes	201 494	127 456	328 950	12	185	11
Provence-Côte d'Azur	302 235	276 709	578 944	6	118	19
Rhône-Alpes	334 049	360 900	694 949	2	111	20
<i>Volet National</i>	<i>0</i>	<i>709 309</i>				

Pour la période 2007-2013, le montant de subvention FEDER + FSE de la Bourgogne représente 3.07 % du total équivalent pour la France.

Le Conseil régional de Bourgogne est organisme intermédiaire pour le FEDER et le FSE. Les enveloppes, qu'il a à gérer dans ce cadre, sont respectivement de 74,3 millions et 34,3 millions d'euros pour la période de 6 années soit 40 % et 33 % des enveloppes allouées au territoire régionale.

1.5.3. L'organisation de terrain en Bourgogne

En Bourgogne, 19 entités différentes sont citées comme contacts dans le site internet **Europe en Bourgogne**. Cette multiplicité rend la lecture assez complexe.

FEDER 11 entités différentes :

- Conseil régional de Bourgogne
- Préfecture de Région
- DIRECCTE (entreprises, concurrence, consommation, travail, emploi)
- DRE (équipement)
- DRAAF (agriculture et forêt)
- DREAL (environnement, aménagement, logement)
- OSEO
- 4 préfectures des départements

FSE 7 entités différentes :

- Conseil régional de Bourgogne
- DIRECCTE
- PLIE Clunisois Mâconnais Tournugeois
- 4 conseils généraux

FEADER 4 entités différentes :

- Conseil régional de Bourgogne
- Dispositif du socle national
- DDT (direction départementale des territoires – relais des DREAL)
- DRAAF

1.5.4. La gouvernance des Fonds Structurels

Le mode de gouvernance des Fonds Structurels est fondé sur la participation de plusieurs partenaires aux différentes instances :

- **Comité de Suivi** : instance de pilotage qui peut faire évoluer la stratégie, revoir la maquette financière. Ce comité se réunit au moins une fois par an et par région pour le FEDER. Il existe aussi un volet FSE dans ce comité, qui permet aux services instructeurs de rendre compte de l'avancement du programme pour le volet régional.
- **Comité de Suivi et Comité régional de programmation unique (CRPU)** : cette instance de décision se réunit 4 ou 5 fois par an pour analyser les dossiers en cours de montage et réserver les crédits nécessaires à leur financement. Sa composition :
 - double présidence du Préfet et du Président du Conseil régional,
 - présidents des conseils généraux,
 - représentants des EPCI,
 - représentants des syndicats,
 - représentants des grandes organisations professionnelles.

La participation active des décideurs à ces instances est capitale pour la vie et le dynamisme du partenariat qui fonde la gestion des fonds structurels. A cet égard, la France et l'ensemble de l'Europe du Sud semblent avoir des leçons à tirer de la pratique des pays du Nord de l'Europe.

1.5.5. Les programmes d'action

Le PO FEDER en Bourgogne :

Axe	Mesure	(M€)	%
Axe 1 - Innovation et économie de la connaissance	Accompagner les pôles et les filières clés	30	16,2%
	Favoriser la création et l'implantation d'entreprises	14	7,5%
	Innovation et transfert de technologie	10	5,4%
	Accompagner l'innovation dans les PME et OSEO	7	3,8%
	Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes	1	0,5%
	Promouvoir l'emploi et la compétitivité dans les territoires en difficulté	19,5	10,5%
Total		81,5	43,9%
Axe 2 - Valorisation du patrimoine environnemental	Développer la gouvernance environnementale et l'évaluation des politiques publiques	1	0,5%
	Réduire la dépendance énergétique et lutter contre le changement climatique	31,5	17,0%
	Accompagner les projets expérimentaux liés aux énergies renouvelables	0,5	0,3%
	Conserver et améliorer le capital écologique de la Bourgogne	10	5,4%
	Promouvoir les technologies propres au sein des entreprises	2	1,1%
Total		45	24,2%
Axe 3 - Développement des territoires	TIC - Infrastructures, usages et filières	16	8,6%
	Renforcement de l'intermodalité et de la multimodalité dans les transports	17	9,2%
	Développer l'attractivité de la Bourgogne par la constitution ou le renforcement d'un ensemble de points d'appui culturels et touristiques	15,6	8,4%
	Développement rural en articulation avec le FEADER	4	2,2%
Total		52,6	28,3%
Axe 4 - Assistance technique	Soutien au système de gestion, de suivi et de contrôles ainsi qu'à l'évaluation du Programme opérationnel et des projets cofinancés	6,5	3,5%
	Soutien à l'animation, la communication et aux actions de publicité du Programme opérationnel et des projets cofinancés		0,0%
TOTAL		185,6	100,0%

Les axes d'intervention du FSE en Bourgogne :

Axes et mesures	M€	%
Axe 1 : Adapter les travailleurs et les entreprises aux mutations économiques	26,78	25,5%
- anticiper et gérer les mutations économiques (prévention des mutations, GPEC, mobilité et reclassement)	6,50	6,2%
- agir sur le développement des compétences (apprentissage et alternance, vieillissement actif, accès à la formation dans les PME, VAE)	16,78	16,0%
- promouvoir la création et l'esprit d'entreprise (actions d'accompagnement, soutien aux réseaux)	3,50	3,3%
Axe 2 : Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi	33,50	31,9%
- moderniser le service public de l'emploi (accompagnement des demandeurs d'emploi non indemnisés, accès des jeunes au marché du travail, coordination des acteurs)	8,50	8,1%
- développer les politiques actives de l'emploi (formation des demandeurs d'emploi, participation des femmes au marché du travail, intégration des migrants)	25,00	23,8%
Axe 3 : renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations	33,28	31,6%
- accompagner les politiques publiques de cohésion sociale (accompagnement des bénéficiaires de minima sociaux, PLIE communaux, programmes départementaux d'insertion)	26,28	25,0%
- favoriser l'inclusion sociale (publics en difficulté particulière, lutte contre l'abandon scolaire)	5,50	5,2%
- lutter contre les discriminations (promotion de la diversité, action pour les habitants des Zones Urbaines Sensibles)	1,50	1,4%
Axe 4 : développement du capital humain, mise en réseau, innovation et transnationalité	7,87	7,5%
- adapter l'offre de formation et le système d'orientation (innovations pédagogiques, ingénierie en matière d'orientation et de formation)	4,00	3,8%
- partenariats et initiatives locales pour l'emploi et l'inclusion (bonne gouvernance territoriale, professionnalisation des acteurs de l'insertion, micro-projets associatifs, promotion des TIC)	2,80	2,7%
- actions innovantes transnationales	1,07	1,0%
Axe 5 : assistance technique	3,72	3,5%
TOTAL	105,16	100%

2. AVANCEMENT DES PROGRAMMES EN FRANCE ET EN BOURGOGNE

2.1. UNE PROGRAMMATION EFFICACE EN BOURGOGNE

Au 3 janvier 2013, la Bourgogne est particulièrement bien positionnée en termes d'avancement de la politique régionale.

Par rapport aux autres régions françaises, elle se classe au 6^{ème} rang tant en ce qui concerne la proportion des dossiers programmés que la part des dossiers payés.

Régions	% des dossiers programmés				% dossiers payés	
	FEDER	FSE	Total	Rang1	Total	Rang2
Alsace	82,4%	85,9%	84,6%	10	41,3%	8
Aquitaine	84,6%	92,7%	87,2%	5	43,5%	5
Auvergne	82,1%	84,6%	82,9%	16	40,0%	10
Basse Normandie	74,0%	90,5%	79,9%	20	37,2%	13
Bourgogne	85,1%	90,7%	87,1%	6	43,1%	6
Bretagne	74,6%	94,7%	82,2%	18	44,9%	2
Centre	82,8%	87,0%	84,5%	12	36,2%	14
Champagne-Ardenne	64,9%	77,9%	68,9%	22	29,6%	21
Corse	81,2%	94,0%	82,7%	17	38,0%	12
Franche-Comté	82,3%	86,4%	83,7%	14	41,0%	9
Haute Normandie	73,5%	98,6%	83,7%	14	31,6%	20
Ile-de-France	78,4%	87,0%	85,1%	8	33,2%	19
Languedoc-Roussillon	77,1%	96,8%	84,3%	13	39,8%	11
Limousin	76,9%	91,2%	81,0%	19	43,9%	4
Lorraine	74,0%	90,2%	78,5%	21	35,3%	15
Midi-Pyrénées	88,2%	86,7%	87,7%	4	42,6%	7
Nord-Pas-de-Calais	76,0%	101,4%	84,9%	9	33,3%	18
Pays-de-la-Loire	78,5%	106,4%	89,6%	2	34,8%	16
Picardie	82,6%	99,7%	89,1%	3	34,7%	17
Poitou-Charentes	81,6%	89,1%	84,6%	10	44,9%	3
Provence-Côte d'Azur	84,1%	86,4%	85,2%	7	29,5%	22
Rhône-Alpes	89,9%	93,6%	91,8%	1	48,0%	1

Données au 03/01/2013

2.2. LES FINANCEMENTS FEDER PAR THEMATIQUES

Chaque région française a défini un Programme Opérationnel. Ces programmations ont été adaptées à la réalité et, notamment, à l'entrée de l'Europe dans la crise en 2008. A la fin janvier 2013, on peut noter que les projets émergeant dans les thématiques « Développement durable et prévention des risques », « Tourisme, culture » et « Transport, énergie » sont surreprésentés en Bourgogne par rapport à la moyenne française.

La Bourgogne est d'ailleurs l'une des 3 régions de France qui a le plus consacré de crédits aux actions « Tourisme, culture » et « Transport, énergie » (20 % du montant des projets à fin janvier 2013). Dans la prochaine programmation, les crédits pour les projets liés aux transports et à la culture devraient baisser nettement.

Programmes 2007-2013								
	Création d'act et emploi	Dév. durable et prév. des risques	Formation	Inclusion sociale	Innovation, TIC	Tourisme, culture	Transport, énergie	Autres
FEDER - Alsace	10,6%	29,4%	0,1%	4,5%	44,9%	1,2%	6,3%	2,9%
FEDER - Aquitaine	11,9%	32,1%	0,0%	0,0%	46,6%	1,2%	1,6%	6,6%
FEDER - Auvergne	9,9%	32,5%	0,0%	0,0%	48,4%	1,0%	4,8%	3,4%
FEDER - Basse Normandie	7,7%	25,8%	0,0%	0,0%	49,9%	0,0%	14,2%	2,4%
FEDER - Bourgogne	5,1%	36,8%	0,0%	0,0%	35,8%	9,3%	11,1%	1,9%
FEDER - Bretagne	0,0%	25,2%	0,0%	0,2%	38,0%	0,0%	34,6%	2,0%
FEDER - Centre	12,7%	24,3%	0,0%	0,0%	47,2%	5,6%	6,9%	3,3%
FEDER - Champagne Ardenne	15,1%	29,5%	0,0%	0,0%	42,5%	5,9%	4,1%	3,0%
FEDER - Corse	15,2%	37,1%	0,0%	0,0%	40,5%	2,3%	0,6%	4,3%
FEDER - Franche-Comté	13,0%	24,8%	0,1%	0,6%	46,7%	11,9%	0,5%	2,4%
FEDER - Haute Normandie	0,2%	35,6%	0,0%	0,0%	52,3%	0,5%	9,3%	2,1%
FEDER - Ile-de-France	10,5%	27,0%	0,0%	0,4%	35,0%	0,6%	22,8%	3,7%
FEDER - Languedoc-Roussillon	17,8%	42,3%	0,0%	0,0%	33,0%	0,2%	1,9%	4,8%
FEDER - Limousin	32,9%	12,4%	2,2%	1,7%	27,7%	17,7%	2,0%	3,4%
FEDER - Lorraine	9,5%	30,6%	0,0%	7,7%	39,3%	0,1%	10,3%	2,6%
FEDER - Midi Pyrénées	15,7%	26,9%	1,6%	4,6%	45,7%	1,5%	1,4%	2,5%
FEDER - Nord Pas de Calais	7,1%	37,2%	0,0%	0,0%	43,6%	6,6%	3,7%	1,9%
FEDER - PACA	14,6%	26,6%	0,1%	2,7%	44,9%	2,8%	4,2%	4,1%
FEDER - Pays de la Loire	0,6%	31,8%	0,5%	0,3%	45,8%	10,5%	8,7%	1,8%
FEDER - Picardie	5,2%	31,5%	5,0%	0,0%	54,9%	0,0%	1,4%	2,0%
FEDER - Poitou Charentes	0,0%	42,9%	0,0%	0,0%	47,1%	0,0%	6,4%	3,6%
FEDER - Rhône-Alpes	3,9%	27,3%	0,0%	4,9%	47,7%	7,8%	5,7%	2,5%
TOTAL	9,3%	31,1%	0,4%	1,4%	43,7%	3,8%	7,4%	3,1%

On peut donc constater de grandes différences dans la répartition thématique des subventions allouées. Cette différence traduit évidemment la stratégie de chaque Région et les choix qui ont été faits lors de l'élaboration des programmes opérationnels.

3. ANALYSE QUALITATIVE

3.1. LES BENEFICIAIRES DE PROGRAMMES SECTORIELS

L'analyse de la mise en œuvre de ces fonds sectoriels est possible grâce au système de transparence financière, qui fournit une liste détaillée des bénéficiaires de subventions et des prestataires auxquels la Commission a effectué des paiements directs.

Les données du système de transparence sont connues jusqu'à 2011 mais exploitables seulement sur la période 2007-2009. Elles montrent que la France a fortement bénéficié des subventions européennes directes.

En millions €	2007	2008	2009	Total
Allemagne	985,6	1 861,0	1 232,8	4 079,4
Espagne	464,6	1 006,0	884,0	2 354,6
France	1 176,0	2 294,6	1 864,0	5 334,6
Italie	739,0	1 304,0	750,7	2 793,7

Pour ce qui concerne la France en 2007, 2 048 dossiers de subvention ont une localisation spécifiée pour un montant total de 1 092 millions d'euros. La seule région Ile-de-France absorbe 684 M€ soit 62 % du total et n'est donc pas comparable aux autres régions françaises.

4 autres régions bénéficient de montants très significatifs : l'Alsace avec 90 M€ soit 8 % du total, l'Aquitaine avec 87.5 M€ soit 8 %, PACA avec 75 M€ soit 7 % et Rhône-Alpes avec 74 M€ soit 6.8 %.

En 2007, les 17 autres régions perçoivent donc environ 52 millions d'euros, soit 5 % seulement du total. Avec 1,3 million d'euros (soit 0.1 %), **la Bourgogne figure parmi les régions qui émargent très peu à ces programmes sectoriels.**

Cette répartition évolue peu sur les 3 années. En 2008, la Bourgogne bénéficie de 8,7 millions d'euros de subvention soit environ 0,4 % et 1,9 millions d'euros en 2009 soit moins de 0,1%.

L'analyse des dossiers montrent que deux régions sont atypiques : l'Ile de France et l'Alsace qui bénéficient toute deux des montants très importants reçus par des institutions nationales ou européennes (exemples : en 2007, 87 millions d'euros concernent la Banque de développement du conseil de l'Europe, le Conseil de l'Europe et la Fondation européenne de la science, installés à Strasbourg). Les analyses ci-dessous excluent donc ces deux régions.

2008	Montants Subventions				Nb subventions			
	< 50K€	de 50 K€ à 1M€	> 1M€	TOTAL	< 50K€	de 50 K€ à 1M€	> 1M€	TOTAL
France sans Ile-de-France et Alsace	13 243 115	269 482 943	1 376 680 249	1 659 406 307	795	923	199	1 917
Bourgogne	115 804	1 149 057	7 440 578	8 705 439	9	3	2	14
%	0,87%	0,43%	0,54%	0,52%	1,13%	0,33%	1,01%	0,73%

De la période 2007-2009, l'année 2008 est celle où les acteurs bourguignons ont le plus bénéficié de ces programmes sectoriels grâce à deux subventions importantes obtenues par la Chambre régionale de commerce et d'industrie d'une part et par l'Université de Bourgogne d'autre part. Malgré cela, on peut constater que les subventions injectées dans le territoire de la Bourgogne ne représentent que 0,5 % de l'ensemble des subventions (hors Ile-de-France et Alsace), alors que les enveloppes FEDER et FSE pour la

Bourgogne représentent plus de 3 % du total France. Au regard des programmes sectoriels européens, la Bourgogne fait clairement partie des régions qui émergent insuffisamment. Des régions telles que l'Aquitaine, PACA ou Rhône-Alpes bénéficient de montants de subventions issues des programmes sectoriels assez significatifs.

Rhône-Alpes	1 063 415	31 305 556	38 899 781	71 268 752	83	88	12	183
Aquitaine	599 242	7 212 529	96 586 714	104 398 484	39	27	8	74
PACA	667 088	13 098 069	48 461 661	62 226 818	74	49	14	137

Si les données régionales intrinsèques (tailles des villes, présence de sièges sociaux et/ou de grandes entreprises, importance des universités) déterminent le nombre et l'ampleur des projets importants, une meilleure connaissance des programmes sectoriels est susceptible d'améliorer la capacité des acteurs bourguignons à en bénéficier.

3.2. LES BENEFICIAIRES DU FEDER

Le suivi des bénéficiaires est particulièrement aisé et transparent en France puisque la liste exhaustive est disponible sur un site internet, dont sont issues les informations ci-dessous (<http://cartobenef.aspublic.fr/cartobenef/>).

3.2.1. La répartition géographique des bénéficiaires en Bourgogne

Comme le montre le tableau ci-contre, la répartition par département des crédits FEDER est assez déséquilibrée puisque la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire cumulent près de 60 % des crédits tandis que l'Yonne et la Nièvre ne bénéficient que d'un peu plus de 20 % des crédits FEDER.

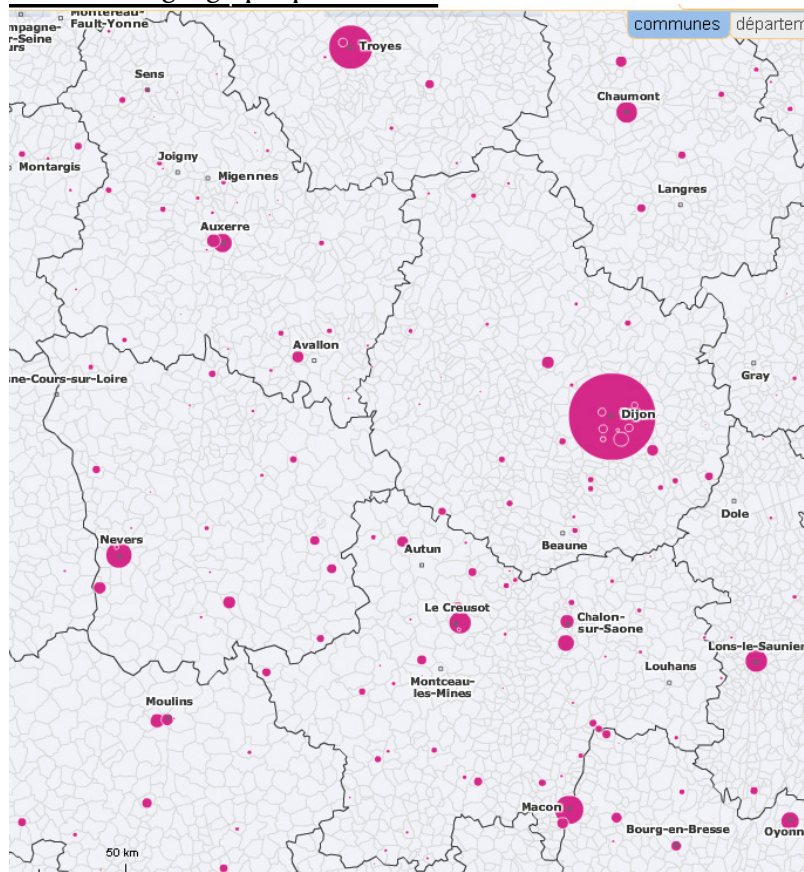
20 % des crédits concernent des projets ou actions qui ne peuvent être rattachés à un site précis.

La carte et le tableau suivants proposent une visualisation de la répartition des financements FEDER par commune sur le territoire bourguignon et une estimation des principaux dossiers portés par les agglomérations de la région.

Localisation par Département	FEDER - Bourgogne	%
21	58 896 842	37%
58	20 955 555	13%
71	32 730 577	21%
89	13 432 358	9%
Sans localisation (diversité de sites)	31 772 674	20%
TOTAL	157 788 006	100%

Estimation des montants alloués sur le périmètre des principales agglomérations			
Dijon	38,5	158 projets dont :	
		Intermodalité du projet de tramway ferroviaire du Grand Dijon	5 555 704 €
		Mise en place d'une billetterie interopérable sur le réseau de transport du Grand Dijon	1 809 342 €
		Maison régionale de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat	1 690 000 €
		Requalification du centre commercial de Fontaine d'Ouche	1 560 862 €
		UFR Médecine : Construction du bâtiment B3	3 000 000 €
		Mise en accessibilité de la gare de Dijon-ville depuis l'accès Mariotte	1 133 592 €
		Construction de la Maison des Sciences de l'Homme	1 000 000 €
Nevers	3,5	25 projets dont : Extension de l'Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports (ISAT)	1 450 000 €
Auxerre	0,4	9 projets dont : Installation photovoltaïque 69 kWc à Appoigny	133 860 €
Macon	6 M€	12 projets dont :	
		Création de la cité de l'entreprise - réhabilitation du site de la SEITA	2 700 000 €
		Extension du port de plaisance	2 032 108 €
Le Creusot	3,5	12 projets dont : Développement et intégration du site industriel du Creusot	2 360 637 €
Chalon s/ S.		Opération de réhabilitation énergétique de 528 logements - Cité les Aubépins à Chalon-s/ S.	1 600 000 €
		Déploiement d'un système d'information hospitalier numérisé	1 700 000 €

Distribution géographique des subventions FEDER accordées aux communes :



3.2.2. Le dimensionnement des projets et des aides FEDER

Montants moyens par région en €	Moyenne	Rang1	Création d'emploi et emploi		prévention des risques	Dit durable et Formation	Inclusion sociale	Innovation, TIC	Tourisme, culture	Transport, énergie	Autres	
			Median	Rang2								
FEDER - Alsace	131 708	18	60 000	12	68 737	109 286	72 050	255 999	158 349	240 497	390 506	257 263
FEDER - Aquitaine	276 409	5	98 658	3	235 950	175 110	0	18 050	433 372	124 544	448 969	1 060 564
FEDER - Auvergne	181 202	14	40 500	18	145 863	172 355	0	0	170 558	406 790	1 170 196	647 935
FEDER - Basse Normandie	201 820	8	49 672	12	482 649	145 890	0	0	208 572	0	1 175 325	46 299
FEDER - Bourgogne	141 641	17	63 469	8	105 040	110 282	0	0	154 330	251 707	373 841	75 797
FEDER - Bretagne	378 374	1	63 376	8	0	214 369	0	172 956	316 747	0	2 632 611	158 472
FEDER - Centre	172 473	15	63 303	8	70 128	186 318	0	209 572	892 676	5 541 563	92 075	0
FEDER - Champagne Ardenne	128 505	19	43 620	11	121 924	113 051	0	0	137 887	245 017	204 889	71 679
FEDER - Corse	190 779	12	36 935	13	744 333	172 906	0	0	176 623	927 063	342 750	77 464
FEDER - Franche-Comté	198 236	9	81 293	4	181 067	136 086	124 384	138 768	292 764	236 873	600 000	69 599
FEDER - Haute Normandie	311 658	2	92 860	3	351 086	270 906	0	0	321 431	800 000	1 123 756	119 724
FEDER - Ile-de-France	301 104	4	100 000	1	186 460	316 017	0	210 042	234 862	264 746	2 017 723	142 853
FEDER - Languedoc-Roussillon	121 651	20	43 375	8	262 382	86 615	0	0	144 415	70 158	1 365 869	144 096
FEDER - Limousin	86 873	22	30 096	9	75 488	39 140	24 190	123 665	124 500	551 604	163 882	118 025
FEDER - Lorraine	186 330	13	47 351	6	69 508	158 595	17 760	243 650	245 792	58 432	998 273	624 876
FEDER - Midi Pyrénées	143 783	16	49 722	5	165 391	79 877	375 533	788 377	206 308	81 429	195 264	416 142
FEDER - Nord Pas de Calais	304 068	3	100 000	1	266 414	341 345	0	0	235 419	35 030 453	580 692	1 235 469
FEDER - PACA	195 580	11	64 005	3	187 586	172 265	161 842	159 591	203 127	116 620	754 136	376 369
FEDER - Pays de la Loire	228 219	6	44 259	3	213 917	114 140	97 079	49 035	413 133	720 835	635 466	276 630
FEDER - Picardie	197 216	10	66 493	2	120 348	137 691	146 391	0	290 510	0	459 043	225 436
FEDER - Poitou Charentes	102 268	21	40 696	2	0	64 577	0	27 404	164 462	13 183	1 154 047	180 180
FEDER - Rhône-Alpes	209 757	7	73 209	1	85 168	189 408	20 280	222 261	274 641	144 299	239 346	209 058
TOTAL	181 294		56 190									

La Région Bourgogne affiche un montant moyen assez faible (17^{ème} rang). En outre le montant médian est, quant à lui, assez élevé, ce qui signifie que les très gros dossiers sont relativement peu nombreux.

Au 21 janvier 2013 (date arrêtée pour la présente analyse), 25 dossiers bourguignons ont reçu une subvention FEDER supérieure à 1 M€. En nombre de dossiers, la Bourgogne se classe au 14^{ème} rang des régions françaises.

Elle est seulement 17^{ème} en ce qui concerne la proportion représentée par ces gros dossiers dans le montant total attribué. Dans nombre de régions, les financements sont donc plus concentrés.

Nb dossiers > à :	1 000 000	3 000 000	5 000 000	Total	Rang1	% de ces dossiers	Rang2
FEDER - Alsace	8	0	0	8	22	27,6%	20
FEDER - Aquitaine	69	0	4	73	2	47,1%	9
FEDER - Auvergne	18	0	3	21	17	49,0%	7
FEDER - Basse Normandie	20	7	3	30	11	50,5%	5
FEDER - Bourgogne	21	3	1	25	14	30,9%	17
FEDER - Bretagne	22	18	11	51	7	67,7%	1
FEDER - Centre	19	3	1	23	16	32,5%	15
FEDER - Champagne Ardenne	11	3	1	15	18	27,6%	19
FEDER - Corse	14	10	1	25	14	51,8%	4
FEDER - Franche-Comté	13	1	1	15	18	29,9%	18
FEDER - Haute Normandie	25	8	4	37	10	52,6%	3
FEDER - Ile-de-France	40	10	4	54	5	48,0%	8
FEDER - Languedoc-Roussillon	17	5	4	26	13	31,3%	16
FEDER - Limousin	11	0	0	11	21	18,4%	22
FEDER - Lorraine	39	9	3	51	7	46,6%	10
FEDER - Midi Pyrénées	44	7	4	55	3	33,6%	14
FEDER - Nord Pas de Calais	77	22	8	107	1	50,1%	6
FEDER - PACA	28	8	3	39	9	39,1%	11
FEDER - Pays de la Loire	40	11	3	54	5	53,5%	2
FEDER - Picardie	17	8	4	29	12	38,6%	12
FEDER - Poitou Charentes	11	2	1	14	20	20,4%	21
FEDER - Rhône-Alpes	46	7	2	55	3	35,7%	13
TOTAL	610	142	66	818		43,1%	

3.3. LES BENEFICIAIRES DU FSE

3.3.1. Les aides FSE en Bourgogne par rapport à des régions proches

Globalement, la Bourgogne a engagé une enveloppe de 139 M€. En termes de subvention FSE par habitant, elle se situe au 14^{ème} rang des régions françaises. Comment expliquer ce rang ?

Quels facteurs peuvent expliquer que l'Auvergne, la Haute Normandie, le Limousin ou Poitou-Charentes affichent des montants / habitant bien supérieurs ?

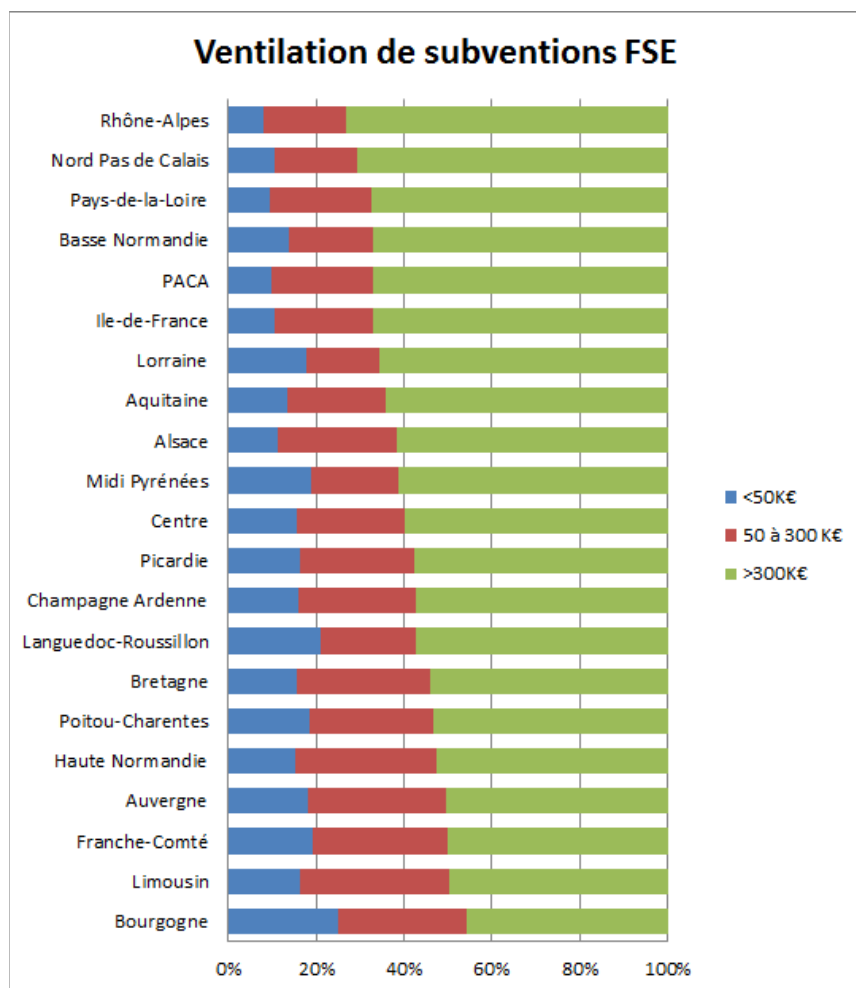
En ce qui concerne les montants des financements obtenus, on peut souligner que dans l'analyse qualitative réalisée par la Cour des comptes et publiée dans son Rapport public annuel 2012, il est noté qu'un grand nombre d'organismes sont bénéficiaires du FSE et qu'une large part (54 %) de ces bénéficiaires reçoivent moins de 50 K€.

Cette problématique du montant des dossiers a aussi été évoquée par plusieurs des personnes ressources auditionnées, et il a notamment été souligné que le coût moyen d'un dossier FSE (pour la seule autorité de gestion, sans prendre en compte le coût supporté par le bénéficiaire) s'élève à environ 2 500 €.

En Bourgogne, le montant moyen de chaque dossier est de 69 000 €, il est inférieur à celui des autres régions françaises (à l'exception de Midi-Pyrénées). Elle est la région dans laquelle la somme des subventions inférieures à 50 K€ représente la part la plus importante du total des subventions attribuées (25 % contre une moyenne nationale de 14 %).

Les trois quarts des projets bourguignons qui émergent au FSE bénéficient d'une subvention inférieure à 50 K€, le quart des dossiers obtient même une subvention inférieure à 15 K€.

Comme l'indique le graphique suivant, la Bourgogne est la région de France dans laquelle les subventions FSE d'un montant supérieur à 300 K€ représentent la part la plus faible des régions françaises (moins de 46 % contre une moyenne de 63 %).



Deux grands types de dossiers FSE sont à distinguer : les subventions directes d'une part, et les subventions globales d'autre part. Ces dernières peuvent en partie expliquer les données présentées ci-dessus.

3.3.2. La problématique spécifique de la subvention globale

La gestion d'une partie des programmes FEDER et FSE peut être confiée par l'autorité de gestion à un organisme extérieur, dit organisme intermédiaire (OI), dès lors que ce mode de gestion présente des avantages significatifs en termes d'efficacité et d'efficience. Dans ce cadre, l'autorité de gestion lui attribue une « subvention globale », c'est-à-dire une partie de l'enveloppe globale FEDER ou FSE affectée à la Région. L'OI s'engage à respecter les règles de gestion et de suivi définies par l'autorité de gestion. L'OI agit en tant que gestionnaire délégué de l'autorité de gestion, met en œuvre des actions et contribue à la réalisation des objectifs fixés.

Les missions :

- La redistribution des crédits de la subvention globale
- La gestion financière et administrative
- La sélection des opérations et des bénéficiaires cofinancés
- L'instruction des dossiers de demande de subvention
- Le suivi et le contrôle des projets
- Le paiement

La Cour des comptes a souligné le très grand nombre d'organismes intermédiaires en France. Plus de 300 structures (22 Régions, 57 Départements, 38 OPCA, 171 PLIE, et 30 autres structures) ont en effet eu à gérer des subventions globales FSE.

A titre de comparaison, l'Angleterre n'en a que 50 pour 50 millions d'habitants environ (hors Ecosse et Pays de Galle) et le Portugal n'en compte que 10.

En Bourgogne, on compte 13 OI :

1. AGEFOS PME BOURGOGNE
2. APSEL 71 (Association Profession Sports et Loisirs de Saône et Loire)
3. Association pour la Promotion de l'Insertion et l'Emploi
4. Association PLIE Clunisois - Mâconnais - Tournugeois
5. Conseil général de Saône-et-Loire
6. Conseil général de l'Yonne
7. Conseil général de la Côte-d'Or
8. Conseil régional de Bourgogne
9. Association d'initiatives locales pour l'emploi dans le Sénonais (AILES)
10. Groupement d'intérêt public développement social urbain de l'agglomération de Nevers - GIP DSU
11. Maison de l'emploi et de la formation de l'Auxerrois
12. Maison de l'emploi et de la formation du bassin Dijonnais
13. Syndicat mixte du pays de l'Autunois Morvan

L'analyse des subventions globales hors conseils régionaux montre (tableau ci-dessous) que les OI de Bourgogne gèrent une enveloppe moyenne qui figure parmi les plus faibles de France. Ils sont aussi parmi les OI qui gèrent le plus petit nombre de subventions globales. Cela signifie concrètement qu'en Bourgogne, les OI ont obtenu des petites enveloppes et que la plupart d'entre eux n'ont produit qu'un seul dossier de subvention globale.

Subventions Globales hors Conseils régionaux	Montant FSE total en €	Dossier moyen	Rang	Nb dossiers par OI	Rang	Population 2010	Rang
Nord Pas de Calais	121 476 520	3 283 149	3	1,12	21	4 041	1
Poitou-Charentes	42 552 831	1 636 647	14	2,00	1	1 775	2
Alsace	41 708 513	4 170 851	1	2,00	1	1 849	3
Midi Pyrénées	64 080 311	1 941 828	10	1,74	8	2 894	4
Franche-Comté	23 459 101	1 303 283	17	1,50	14	1 174	5
Bretagne	63 577 136	3 532 063	2	1,80	4	3 212	6
Languedoc-Roussillon	50 760 872	1 952 341	8	1,44	16	2 649	7
Ile-de-France	218 309 413	2 835 187	5	1,60	12	11 819	8
Pays-de-la-Loire	61 699 620	2 804 528	6	1,29	17	3 586	9
Rhône-Alpes	104 878 682	3 084 667	4	1,62	11	6 259	10
Limousin	11 824 404	1 182 440	20	1,67	10	744	11
Aquitaine	49 419 198	1 830 341	12	1,17	19	3 246	12
Picardie	24 412 185	1 284 852	18	1,73	9	1 917	13
Basse Normandie	16 111 505	1 790 167	13	1,80	4	1 475	14
PACA	52 622 728	1 948 990	9	1,50	14	4 906	15
Lorraine	22 545 403	2 505 045	7	1,13	20	2 353	16
Haute Normandie	16 568 916	1 840 991	11	1,80	4	1 840	17
Champagne Ardenne	11 616 987	1 452 123	16	1,60	13	1 335	18
Bourgogne	13 941 264	1 072 405	21	1,18	18	1 643	19
Auvergne	11 260 132	1 251 126	19	1,80	4	1 349	20
Centre	16 390 382	1 490 035	15	1,83	3	2 552	21
TOTAL	1 039 216 103	2 299 151		1,51		62 616	

Au final la Bourgogne se classe au 19^{ème} rang en termes d'€/hab. pour cette catégorie d'acteurs.

4. EVOLUTIONS POUR LA PROGRAMMATION 2014-2020, SYNTHÈSE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

4.1. LES EVOLUTIONS AU NIVEAU DES PROGRAMMES EUROPEENS

La réduction des enveloppes totales :

1. Pour le FEDER, l'hypothèse envisagée à ce jour est celle d'une baisse de 10 % à 20 % par rapport à l'enveloppe 2007-2013 soit un montant total d'environ 148 M€ à 166 M€.
2. Pour le FSE, les PO régionaux devraient être dotés de 35 % de l'enveloppe française pour des actions en matière de formation professionnelle, 65 % restant alloués au PO national sur l'emploi et l'inclusion sociale. Une proportion que les Régions jugent insuffisante pour « financer leurs politiques actuelles en matière de formation, d'emploi et d'inclusion, et les compétences qui leur seront confiées par le projet de loi de décentralisation ».

Une exigence de concentration financière dans un nombre réduit de priorités. 80 % des programmes doivent être attribués aux objectifs suivants :

3. renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ;
4. renforcer la compétitivité des PME ;
5. soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs (20 % minimum).

Des objectifs très ambitieux :

Objectifs Europe 2020	Situation en France	Objectif national 2020 dans le PNR
Un emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans	69,1% (2011)	75%
3% de dépenses en R&D (par rapport au PIB)	2,3% (2010)	3%
Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% (ou 30%) par rapport à 1990	-11% (2020 projections 2005) - 5% (2010 par rapport à 2005)	-14% (2005-2020)
20% d'énergie de sources renouvelables	13,5% (2010)	23%
20% d'augmentation de l' efficacité énergétique		34Mtoe
Abaissement du taux de décrochage scolaire à moins de 10 %	12,0% (2011)	9,5%
Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans	43,4% (2011)	50%
Réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale	11,7 millions de personnes (2010)	- 1,6 million de personnes

4.2. LES EVOLUTIONS ORGANISATIONNELLES

Les conseils régionaux vont devenir autorités de gestion sur le FEDER (développement économique), le FEAMP (pêche et littoral) et le FEADER (développement rural). Pour ce dernier fonds, une partie des crédits sera automatiquement affectée à des actions relevant de l'Etat.

L'Etat devrait également conserver la maîtrise de la certification des contrôles et des dépenses.

Au niveau des moyens de mise en œuvre et de gestion des fonds européens, 300 à 500 fonctionnaires d'Etat pourraient être transférés aux conseils régionaux afin d'assurer la gestion des fonds européens. Le transfert de l'autorité de gestion étant effectif au 1^{er} janvier 2014, la concertation sur le transfert de ces personnels est en cours.

4.3. LES RECOMMANDATIONS DU CESER

1. Constat : après plusieurs programmations, les fonds européens restent complexes. Leur logique dominante est plutôt anglo-saxonne. Leur bonne gestion nécessite donc des équipes dédiées à chacune des phases de la vie d'une programmation : animation / administration / finances et pilotage. A cette complexité inhérente aux fonds européens, va s'ajouter la difficulté spécifique du transfert des équipes gestionnaires. 2014 risque donc d'être une année blanche, sans appels de fonds sur la nouvelle programmation.
Recommandation : investir en animation / information dans les structures de pilotage lors des débuts de la programmation 2014-2020.
2. Constat : de très nombreuses « portes d'entrée » différentes existent pour la programmation en cours, il n'est pas forcément aisé, pour le porteur de projets, de savoir à qui s'adresser.
Recommandation : un guichet unique capable d'analyser le projet ou le pré-projet et d'orienter au mieux le porteur de projet vers les services instructeurs.
3. Constat : l'expérience montre que la dimension animation, appui aux acteurs de terrain peut être phagocytée par la dimension administration / contrôle des fonds ; ce qui fragilise certains dossiers dans leur phase de maturation. En outre, le coût de chaque dossier est relativement important, tant pour l'instructeur (estimé à 2 500 € pour le FSE) que pour le bénéficiaire (difficile à estimer). Enfin le saupoudrage des fonds structurels a été évoqué à plusieurs reprises. Il est partagé par toutes les régions de France et vient doubler une pratique de saupoudrage des autres fonds (nationaux, régionaux...). Il est l'une des causes essentielles de la lourdeur et de la complexité.
Recommandation : ne pas multiplier les petits dossiers coûteux en temps de montage et instruction, et aux effets limités. Etablir le seuil pour les subventions européennes à 50 000 €.
4. Constat : les programmations peuvent parfois s'avérer trop éloignées de la réalité, ce qui se traduit par un manque de porteurs de projets pour des actions très défendables mais au final peu mises en œuvre (actions visant au renouvellement des compétences dans les entreprises par l'entrée de jeunes et la réintégration des plus de 50 ans).
Recommandation : bien tirer les enseignements des bilans à venir de la programmation 2007-2013 et éviter les actions pour lesquelles les porteurs de projets ne sont pas clairement identifiés.
5. Constat : la prochaine programmation va voir une baisse globale des crédits européens. Mais en parallèle, la volonté de concentrer ces fonds sur un nombre réduit de thématiques devrait permettre au Conseil régional de Bourgogne de ne pas perdre de moyens d'actions.
Recommandation : cibler les vraies forces et spécificités régionales dans l'élaboration du PO et rester cohérent avec les exigences européennes de concentration des crédits.
6. Constat : ajout de complexité par les règles nationales à des règles européennes déjà complexes à la base. Cette « surcomplexité » a un effet d'éviction sur des structures peu professionnalisées sur ces sujets.
Recommandation : simplifier les procédures et les contrôles, et monter les outils d'évaluation ex ante qui devront accompagner le déroulement de chaque opération.

7. Constat : les instances de pilotage (Comité de Suivi et Comité régional de programmation unique) peuvent souffrir d'un manque de participation des vrais décideurs.
Recommandation : les décideurs politiques doivent s'investir dans le fonctionnement des fonds européens pour diffuser l'information, la vulgariser, créer une émulation entre les projets pour les bonifier, les défendre auprès de la commission européenne. Il est proposé de créer au Conseil régional de Bourgogne une vice-présidence Europe.
8. Constat : les délais de remboursement, par l'Europe, des bénéficiaires sont extrêmement longs (jusqu'à deux ans), ce qui a pour conséquence de décourager certains candidats potentiels et peut fragiliser certains bénéficiaires de subvention.
Recommandation : la Région, en tant qu'autorité de gestion, devra financer des avances de trésorerie ou mettre en place ce type d'avance avec des acteurs financiers (par exemple la BPI).
9. Constat : les acteurs régionaux (entreprises, associations, collectivités territoriales) émergent insuffisamment dans les programmes ouverts à la concurrence d'autres régions tels que les Programmes sectoriels évoqués ici qui vont voir leurs enveloppes réduites.
Recommandation : du fait de sa connaissance des porteurs de projets et des financements européens, le Conseil régional de Bourgogne a vocation à orienter certains projets vers les Programmes sectoriels, et à mieux faire connaître ces derniers pour améliorer la performance d'ensemble de la Bourgogne dans ces financements.
10. Constat : carence en termes de fédérations de porteurs de projets, ce qui favorise la multiplication des petits dossiers de financement.
Recommandation : définir des fédérations d'acteurs (Pôles de Compétitivité...) dans le cadre d'une politique régionale / établir une typologie de projets voire de porteurs de projets qui sont, ou au contraire ne sont pas, en mesure d'accéder aux fonds structurels.
11. Malgré la succession des programmes européens, un hiatus subsiste entre les objectifs de l'UE et les attentes d'une partie des bénéficiaires potentiels : élaboration d'une stratégie de développement de moyen terme versus perception d'une opportunité de financement.
Recommandation : diffuser une « culture européenne » au travers d'un réseau de référents fonds européens capables de capitaliser l'expérience et de la propager.
12. Constat : les entreprises sont caractérisées par : 1) une méconnaissance des fonds européens et de leur accès ; 2) une culture et des modes de gestion très éloignés des exigences européennes en termes de contrôle et de délais ; 3) un taux de réussite de leurs demande nettement plus faible (moins de 60% contre plus de 80% pour les autres bénéficiaires)
Recommandation : le prochain programme 2014-2020 est très orienté vers les PME. Les têtes de réseaux doivent faire évoluer leur communication envers les entreprises et diffuser une « culture européenne » plus en adéquation avec la réalité des dossiers.

5. CONCLUSION

Depuis plusieurs décennies, les fonds européens sont devenus des outils importants de l'action publique locale. Octroyés directement par la Commission européenne ou gérés par l'Etat, ils participent à la construction d'une politique européenne en irriguant l'ensemble des territoires par le cofinancement de projets des collectivités, des entreprises et des particuliers.

Les fonds européens ont vocation à exercer un effet de levier sur les projets, c'est-à-dire que ces derniers n'auraient pu se faire sans eux ou que l'apport des fonds européens a joué un rôle important dans le développement des projets.

L'un des volets majeurs de l'action européenne est constitué par la politique régionale de l'UE qui, dans la prochaine programmation 2014-2020, va connaître un changement majeur en France puisqu'elle va, en grande partie, être confiée aux Régions. Les conseils régionaux vont en effet devenir autorité de gestion pour le FEDER et pour une partie, certes minoritaire, du FSE.

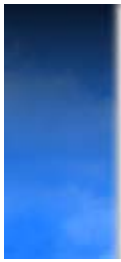
Ce changement d'autorité va rapprocher l'instance de décision politique du terrain et donc des bénéficiaires. Les modalités de ce changement et la stratégie à déployer pour 2014-2020 sont actuellement en cours de négociation et d'élaboration entre l'Etat français, les Régions et leurs différents partenaires.

Outre sa participation à ces réflexions stratégiques, le CESER a voulu faire le point sur le mode de fonctionnement de ces fonds avant le changement qui s'annonce, pour en tirer quelques enseignements et les partager.

En raison des difficultés économique-financières de l'Europe et du choix des Etats membres, les montants des prochains programmes européens 2014-2020 vont très certainement connaître une baisse sensible par rapport à la période 2007-2013. En parallèle, les exigences de fond, le respect de la stratégie définie au niveau européen, et de forme, les procédures et contrôles, de l'UE vont croître et les autres moyens de l'action publique vont être fortement contraints du fait de la nécessité du désendettement de l'Etat et des collectivités territoriales.

Cette tension sur les moyens d'actions doit être mise en perspective avec le constat de difficultés persistantes pour les acteurs dans l'appréhension des politiques européennes et de leurs moyens d'agir. Il sera donc indispensable que les acteurs bourguignons soient mobilisés plus encore que par le passé dans la recherche de fonds européens au-delà des fonds structurels délégués au territoire. L'objectif est de parvenir à améliorer le nombre et l'ampleur des projets susceptibles d'émarger à l'ensemble des outils de financement européens, notamment les programmes sectoriels. Ces derniers offrent des marges de progression aux acteurs de la région même si le montage d'un projet requiert un effort spécifique important.

Pour ce faire, le CESER a formalisé quelques pistes de réflexions qui s'axent autour du rôle et de l'implication des élus, de l'architecture et du mode de gestion des fonds, et de l'organisation et de la nature des projets susceptibles d'en bénéficier.



L'EXCELLENCE
POUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

**Intervention de Marc BENNER
au titre du Pôle nucléaire Bourgogne**

« En tant que Président d'une association bénéficiant du FSE,

1) j'approuve totalement les propositions 6 et 7 ayant vécu avec le FSE des soucis de financement pour une association de formation à l'international.

Je confirme que nous pouvons avoir un financement en avance de trésorerie car on est payé en année n pour des travaux réalisés en n -1 pour 3 emplois.

2) On a un contrôle a posteriori très tatillon, par exemple, en tant que président, j'ai du certifier que les frais de péage de 30 euros étaient justifiés par une réunion de travail à Paris.

Simplifier et faire des avances, soit faire confiance au porteur de projet ».



**Intervention d'André COLIN
Au titre du Comité régional CGT**

- « Le travail de la Commission 6 reste une communication avec certes des recommandations pertinentes... mais dans une communication il ne peut y avoir propositions et recommandations, les Conseillers du CESER ne peuvent pas l'exprimer par vote.
- Est-ce que la Commission 6, a pris en compte le travail des commissions du CESER pour la programmation des fonds européens 2014-2020 ? ».